

Société centrale d'hypothèques et de logement a vu son budget d'investissement augmenter de 40 millions de dollars, mais pour 1971-1972 seulement. Donc, là encore, rien pour combattre le chômage d'hiver; ce projet ne s'applique qu'à la prochaine année financière.

On veut aussi élargir la portée du programme de stimulateurs industriels. Je dois faire attention ici, monsieur l'Orateur, car une région que vous connaissez très bien va recevoir des stimulants spéciaux. La ville de Montréal et ses environs également. Un fonctionnaire du Québec m'a dit que 99 p. 100 des Québécois vivent dans des régions maintenant désignées. Je me demande pourquoi le 1 p. 100 qui reste n'en fait pas partie aussi.

On consentira des prêts directs à l'industrie de la chaussure, mais pas avant 1971-1972 et cette industrie ne recevra aucune aide cet hiver.

On a déjà annoncé l'affectation de 5 millions de dollars au programme de construction de navires pour 1971-1972. Encore une fois, aucune aide pour 1970-1971.

Les augmentations de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti s'élèvent à 200 millions de dollars, qui seront puisés dans un fonds affecté à la sécurité de la vieillesse. Les gens ont versé des cotisations et on leur dit qu'ils seront remboursés à des intérêts considérables mais pas avant le 1<sup>er</sup> avril 1971. Les allocations familiales ne représentent qu'une simple réaffectation de l'argent. On demandait de redistribuer les revenus aux groupes les plus désavantagés dans les régions moins privilégiées. Je ne comprends pas comment on peut affirmer que les bénéficiaires des pensions de vieillesse et d'allocations familiales se trouvent en plus grand nombre dans les régions pauvres. Je crois que c'est tout le contraire. Je ne puis voir comment cette disposition aidera les régions moins développées puisque les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales demeurent un peu partout au pays.

• (3.40 p.m.)

Examinons le supplément d'amortissement qui permettrait aux fabricants et aux conditionneurs d'évaluer leurs nouveaux investissements à 115 p. 100 du coût de revient. Ceci coûtera au Trésor 25 millions de dollars, croit-on. En d'autres mots, un autre 25 millions restera probablement dans le secteur privé, mais rien du tout en 1970-1971 et très peu en 1971-1972 selon moi. A vrai dire, tout ce que cela signifie c'est que l'état actuel des revenus n'encourage pas les fabricants et les conditionneurs à faire des placements normaux. Il y a eu retard à cause du peu d'activité économique au pays. Maintenant, on va agiter une carotte plus grosse et plus alléchante pendant 15 mois environ. Cela va être une aubaine pour les industries concernées, qui construiront de nouveaux bâtiments et changeront leurs machines de toute manière. Je ne puis concevoir qu'une industrie d'importance puisse faire une évaluation du marché, décider de construire une grande usine et effectuer les acquisitions nécessaires avant le 31 mars 1972. Ce n'est pas comme ça que cela se passe dans les grandes industries; cela ne peut pas se faire de cette façon.

**Une voix:** Vous vous trompez.

**L'hon. M. Lambert:** Un député d'en face n'est pas d'accord avec moi. Il n'est absolument pas possible à une grande industrie de construire une usine, puis d'acheter et d'installer des machines dans ces délais. Il se peut qu'on remplace des machines et qu'on agrandisse des usines. Cela peut être utile jusqu'à un certain point, mais n'allons pas nous imaginer que les grandes industries seront incitées à s'installer dans une région en particulier et à profiter des avantages de cette disposition.

L'exposé budgétaire renferme aussi la déclaration suivante:

Outre le caractère de plus en plus expansionniste de la politique fiscale, la politique monétaire a été, depuis la fin de l'hiver...

Voilà une déclaration qui me stupéfie vraiment. Quelque chose s'ajouterait à la politique fiscale de plus en plus expansionniste. En quoi la politique fiscale a-t-elle été expansionniste depuis un an? On a maintenu les impôts au même niveau et on nous propose maintenant de les augmenter en renouvelant la surtaxe. A vrai dire, c'était là l'essentiel du dernier budget. Cette proposition était fort peu judicieuse. Ce budget mentionnait aussi une plus grande restriction du crédit au consommateur. Ceux qui voient là un caractère expansionniste de la politique fiscale devraient commencer par expliquer la langue anglaise. Rien ne permet de considérer le dernier budget comme autre chose qu'un budget inflationniste. Selon le gouvernement, la restriction du crédit au consommateur était absolument essentielle et devait être imposée avant un mois. Bien entendu, elle a pris fin en juin car elle n'avait donné qu'un résultat: un chômage croissant dans notre pays. Quoi qu'il en soit il s'est trouvé quelqu'un d'assez malavisé pour s'imaginer que la restriction du crédit au consommateur était nécessaire l'été dernier pour parer à l'inflation qui sévissait alors.

On nous dit avoir suivi une politique fiscale expansionniste. Bien au contraire, il n'y a pas eu la moindre expansion et, pour ce qui est de la politique monétaire, il y a eu relâchement des taux bancaires et une baisse parallèle du taux d'escompte bancaire. Ce matin encore, une banque a annoncé une autre baisse. Lorsque j'envisage les répercussions de cette prétendue politique fiscale expansionniste sur le taux d'intérêt moyen des obligations à long terme du gouvernement, je conclus que les Canadiens qui achètent les obligations du gouvernement ne le croient tout simplement pas.

J'invite les députés à consulter les résumés statistiques de la Banque du Canada qui indiquent la position incroyable du gouvernement qui doit verser en moyenne 8.13 p. 100 sur ses obligations à longue échéance. Il est vrai que le mois dernier, le taux était tombé à environ 7.5 p. 100. Si, dans ce cas, le public ne croit pas le gouvernement, comment diable peut-on demander un taux d'intérêt moindre? Le taux des prêts destinés aux améliorations agricoles est établi en fonction de ce taux à long terme du gouvernement. Le taux d'intérêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement est fixé en fonction de ce taux. Il en est de même des prêts consentis par la Société du crédit agricole. Ce taux est censé être le